

Québec, le 12 mars 2024

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May, 1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 25 janvier 2024, la députée de Verdun déposait une pétition demandant au gouvernement du Québec de poursuivre le processus de déclassement de Gentilly-2 et d'écarter la possibilité de relancer la centrale.

D'emblée, je tiens à préciser que le processus de déclassement de la centrale nucléaire Gentilly-2 n'a pas été interrompu et que les installations en question sont actuellement en phase de stockage sous surveillance.

Tel que mentionné par les pétitionnaires, les énergies renouvelables présentent effectivement un bon potentiel de développement durable au Québec et notre gouvernement a pris plusieurs actions en ce sens, dont l'adoption en 2021, de deux règlements pour des blocs distincts de 300 MW d'électricité de source éolienne et de 480 MW d'électricité de sources renouvelables, puis en 2023, d'un autre règlement pour la réservation d'un bloc d'électricité de 1 500 MW de source éolienne. L'automne dernier, Hydro-Québec a également présenté un plan d'action très ambitieux pour parvenir à une décarbonation de notre économie. Cette année, nous présenterons un projet de loi pour moderniser l'encadrement du secteur de l'énergie, stimuler le développement des filières énergétiques renouvelables et ainsi, soutenir la décarbonation du Québec.


À l'instar de l'éolien et du solaire, le nucléaire est une énergie qui émet peu de gaz à effet de serre. Cette caractéristique fait en sorte que plusieurs organismes, tels que l'Agence internationale de l'énergie et la Régie de l'énergie du Canada, accordent une importance considérable au nucléaire dans leurs scénarios de décarbonation, particulièrement au-delà de 2035.

... 2

Considérant les engagements de notre gouvernement en matière de carboneutralité, il est de notre responsabilité d'étudier toutes les avenues technologiques afin d'assurer le développement d'une offre énergétique décarbonée et fiable au meilleur prix pour répondre aux besoins de notre nation.

« L'acceptabilité sociale de tous les projets majeurs est une préoccupation importante pour notre gouvernement. À ce chapitre, réouvrir la filière nucléaire demanderait certainement une attention particulière. Cependant, dans le contexte de la transition énergétique, à l'instar de nombreuses autres juridictions, et considérant certaines contraintes d'autres filières énergétiques, j'estime qu'il est du devoir de tout gouvernement responsable d'analyser l'ensemble des alternatives.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Pierre Fitzgibbon